



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 2513

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour le groupe UMP.

M. Michel Voisin. Ma question s'adresse à M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. S'y associent l'autre député de la Dombes, Lucien Guichon, et mes collègues du département de l'Ain.

La découverte, la semaine dernière, du premier cas avéré de grippe aviaire en France a suscité l'émotion dans le pays de la Dombes, mais aussi l'agacement devant une présentation caricaturale qui fait du beau pays aux mille étangs, façonné par le travail des hommes, une zone de marais insalubres.

Monsieur le ministre, après la tempête médiatique, le calme est revenu au pays des mille étangs. Je voudrais saluer le professionnalisme des services de l'État - préfecture, gendarmes, notamment les réservistes, pompiers, techniciens de l'office de la chasse - et des services départementaux, et surtout l'engagement total des exploitants mais aussi de ceux qui sont tellement décriés, les chasseurs, qui, sans compter, quadrillent le terrain, observent, récupèrent les oiseaux morts et suspects. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Dans ce territoire de pisciculture et d'aviculture, profondément touché par les prédateurs que sont les grands cormorans, les cygnes et autres, pour lesquels aucune solution n'a été trouvée, c'est la filière avicole qui est aujourd'hui en grande difficulté. Je ne doute pas que toutes les mesures économiques sont prévues pour lui venir en aide. Les oiseaux tiennent une place importante dans notre société, mais notre engagement politique est tourné avant tout vers l'homme, au centre de cette société.

Pouvez-vous faire le point sur la situation et sur les moyens sanitaires que vous mettez en place ? Comment comptez-vous tenir les Français informés de l'évolution de cette crise ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Le calme est en effet revenu. C'est effectivement avec calme, monsieur le député, mais aussi avec une totale mobilisation que nous devons aborder le dossier de la grippe aviaire.

Il y a deux choses bien différentes. Il y a d'abord la grippe aviaire qui touche les oiseaux, en l'occurrence un oiseau sauvage et en aucun cas un élevage sur notre territoire. Il est vrai que tous les acteurs de terrain se sont mobilisés exactement comme il le fallait. Une zone de protection a été mise en place dans un rayon de trois kilomètres et une zone de surveillance dans un rayon de dix kilomètres, conformément au plan que nous avons préparé depuis des mois.

Ensuite, quand on parle de grippe aviaire, il faut faire attention à ne pas créer d'amalgame. Il risque effectivement de se développer une grippe aviaire qui toucherait les humains. Une telle contamination de l'homme à l'homme n'a été constatée nulle part sur la planète mais, à partir du moment où le risque existe, notre responsabilité publique, notre responsabilité politique, c'est de l'anticiper et de nous préparer.

Le Président de la République a rappelé qu'il n'y aurait aucun obstacle économique ou financier pour nous préparer le mieux possible. Le Premier ministre a souhaité que notre plan ne soit jamais définitif et qu'on l'améliore à chaque fois que ce sera possible, pour avoir des masques de protection en cas de pandémie, des médicaments antiviraux mais également des vaccins.

Nous agissons dans une totale transparence. À chaque fois qu'il y a de nouvelles connaissances scientifiques, à chaque fois notamment que nous mettons en place des exercices de simulation pour nous permettre d'améliorer encore notre efficacité, comme ce sera le cas à Lyon avec le Premier ministre, nous informons nos concitoyens. Ils veulent de notre part action et anticipation, ils veulent aussi la transparence. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2513

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2006